

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de natation**
représentée par son président, **Monsieur Francis LUYCE**
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 775 695 802 00055

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 2 848 121 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 1 179 090,40 €, le solde restant s'élève à 1 669 030,60 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 600 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 3 448 121 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 5 374 200€.


Pour mémoire, la subvention d'un montant de 74 838 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE NATATION

100
- 1 JUL. 2016
Pour le Maire de la ville,
de la jeunesse et des sports
Pour la directrice des sports
L'adjointe à la directrice des sports
LE DIRECTEUR DES SPORTS
Chef de service


Claudie SAGNAC

23/07/16
VISE LE 23/07/16 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.01.286029

¹ -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et Indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2014	2015	2016	2017
Objectif		Réalisé	Réalisé	Cible	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires					
	Nombre de licenciés	304029	300932	330000	370000
	Nombre d'ATP	0	0	0	0
	Nombre total de licenciés et d'ATP	304029	300932	330000	370000
	Nombre et taux de licenciés féminines	164478 (54,1%)	162240 (54,06%)	178000 (54,04%)	190000 (54,29%)
	Nombre et taux de licenciés en ZUS	0 (0%)	0 (0%)	(%)	(%)
	Nombre et taux de licenciés de moins de 14 à 20 ans	54919 (18,09%)	54423 (18,08%)	(%)	(%)
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0	41	0	0
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives					
	Solde financier	23,46	0	25,0 %	25,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives					
	Rang sportif de la France	0	0	6	6
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs					
	Taux de suivi médical complet - SHV	84,36%	%	100%	100%
	Taux de suivi médical complet - Espoir	83,44%	%	100%	100%
Briser le plafond					
	Nombre d'entraîneurs d'avenir	0	1	0	0
Lettres de missions signées dans CTS-Web					
	Nombre et taux de lettres de missions signées	78 (97,5%)	77 (97,47%)	100%	%

Objectifs partagés		NC	NC	NC	NC
Objectif	Indicateur	Réalisé	Réalisé	Cible	Cible
Maintenir le niveau de compétitivité de la France aux Jeux Olympiques 2016 en portant une attention particulière au double projet	Rang de la France au classement des médailles	5ème rang européen	5e (NC) de (toutes disciplines)	Top 5	Top 5
Maintenir le niveau de compétitivité de la France aux Jeux Olympiques 2016 en portant une attention particulière au double projet	Nombre de sportifs de haut niveau en situation handicap accompagnés par la FFN (structures du PES)	3	4	4	4
Être représentatif dans toutes les disciplines aux JO de 2020 et 2024	Nb de médailles aux CE Juniors / Nb de finalistes NC	1/24	6/11	4/10	6/12
Être représentatif dans toutes les disciplines aux JO de 2020 et 2024	Nombre de médailles aux CE / Nb de finalistes NS	CMJ 0/2	0/4	1/3	1/3
Favoriser le développement de l'activité (recrutement, fidélisation) par une offre fédérale adaptée	Nb de "sauv nage" délivrés	60174	34476	68000	68000
Favoriser le développement de l'activité (recrutement, fidélisation) par une offre fédérale adaptée	Nombre de personnes accueillies dans le cadre de l'opération fédérale "sauv nage"	6367	7982	7000	8000
Maintenir sa forme et préserver sa santé par la pratique de la natation	Pari des clubs labellisés nageo forme santé	50	71	100	160
Accompagner les acteurs du territoire (comités régionaux, clubs) à développer un projet pérenne	Nombre de conventions comité régional/FFN		en cours	3	11
Dynamiser et optimiser les ressources humaines	Pari des lettres de mission validées par CTS WEB	96,75%	96%	100%	100%
Former l'encadrement aux activités de la natation et favoriser l'accès aux métiers sportifs	Nombre de BF2 et BF4 délivrés par les ERFAN	430BF 200BF2 80BF	202 BF1 - 193 BF2 - 88 BF3		
Former l'encadrement aux activités de la natation et favoriser l'accès aux métiers sportifs	Nombre de BF4 et BF5 délivrés par l'INFAN	429 BF4 - 231 BF5	231 BF4 - 66 BF5		
Former l'encadrement aux activités de la natation et favoriser l'accès aux métiers sportifs	Nombre de personnes formées au DE et DES par les ERFAN et/ou INFAN	8 formations DE	6 formations DE - formation DES		
Être représentatif dans toutes les disciplines aux JO de 2020 et 2024	Nb de médailles CE Juniors / Nb de finalistes EL	2/4	3/5	2/4	2/4
Être représentatif dans toutes les disciplines aux JO de 2020 et 2024	Nb de médailles CE Juniors / Nb de finalistes PL	0/2	1/5	1/3	1/3
Être représentatif dans toutes les disciplines aux JO de 2020 et 2024	Nb de médailles CE Juniors / Nb de finalistes WP	0/0	0/6	0/2	0/2
Favoriser le développement de l'activité (recrutement, fidélisation) par une offre fédérale adaptée	Nb de pass sports de l'eau délivrés	30000	17112	20000	22000
Favoriser le développement de l'activité (recrutement, fidélisation) par une offre fédérale adaptée	Nb de pass compétition délivrés	8844	11517	8000	9000

FL

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	14 500 €	12 500 €	9 000 €	5 500 €
Action 1	14 500 €	12 500 €	9 000 €	5 500 €
Programmes d'échanges internationaux	14 500 €	12 500 €	9 000 €	5 500 €
Dynamiser et optimiser les ressources humaines	80 000 €	0 €	0 €	80 000 €
Action 1	80 000 €	0 €	0 €	80 000 €
Structuration fédérale	80 000 €	0 €	0 €	80 000 €
Action 2	0 €	0 €	0 €	0 €
Indemnités de sujétions des CTS (CTS)	0 €	0 €	0 €	0 €
Former l'encadrement aux activités de la natation et favoriser l'accès aux métiers sportifs	266 000 €	150 000 €	124 500 €	141 500 €
Action 4	266 000 €	150 000 €	124 500 €	141 500 €
Professionnalisation de l'activité	207 500 €	120 000 €	100 500 €	107 000 €
Formations fédérales	58 500 €	30 000 €	24 000 €	34 500 €
Etre représentatif dans toutes les disciplines aux JO de 2020 et 2024	1 240 563 €	360 000 €	245 000 €	995 563 €
Action 2	1 240 563 €	360 000 €	245 000 €	995 563 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	1 240 563 €	360 000 €	245 000 €	995 563 €
Maintenir le niveau de compétitivité de la France aux Jeux Olympiques 2016 en portant une attention particulière au double projet	3 630 216 €	2 629 400 €	2 560 000 €	1 070 216 €
Action 2	3 630 216 €	2 629 400 €	2 560 000 €	1 070 216 €
Aides personnalisées (AP)	600 000 €	600 000 €	600 000 €	0 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	30 000 €	0 €	0 €	30 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 491 216 €	1 029 400 €	960 000 €	531 216 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	200 000 €	0 €	0 €	200 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	1 309 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	309 000 €
Accompagner les acteurs du territoire (comités régionaux, clubs) à développer un projet pérenne	47 500 €	37 500 €	22 500 €	25 000 €
Action 1	47 500 €	37 500 €	22 500 €	25 000 €
Structuration fédérale	17 500 €	7 500 €	7 500 €	10 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	30 000 €	30 000 €	15 000 €	15 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	454 880 €	256 200 €	252 621 €	202 259 €
Action 3	454 880 €	256 200 €	252 621 €	202 259 €
Accompagnement sanitaire préventif	241 040 €	108 600 €	108 600 €	132 440 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	213 840 €	147 600 €	144 021 €	69 819 €
Maintenir sa forme et préserver sa santé par la pratique de la natation.	50 000 €	40 000 €	30 000 €	20 000 €
Action 3	50 000 €	40 000 €	30 000 €	20 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	50 000 €	40 000 €	30 000 €	20 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	372 500 €	337 500 €	204 500 €	168 000 €
Action 1	372 500 €	337 500 €	204 500 €	168 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	372 500 €	337 500 €	204 500 €	168 000 €
TOTAL	6 156 159 €	3 823 100 €	3 448 121 €	2 708 038 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

600 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 848 121 €

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**Partie réservée au destinataire du relevé**

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement de quittances, etc.)

Titulaire du compte**FEDERATION FRANCAISE DE NATATION****Domiciliation****CREDITCOOP PARIS NATION****RIB**

42559	00008	21028430301	04
-------	-------	-------------	----

IBAN

FR76	4255	9000	0821	0284	3030	104
------	------	------	------	------	------	-----

BIC**CCOPFRPPXXX**

